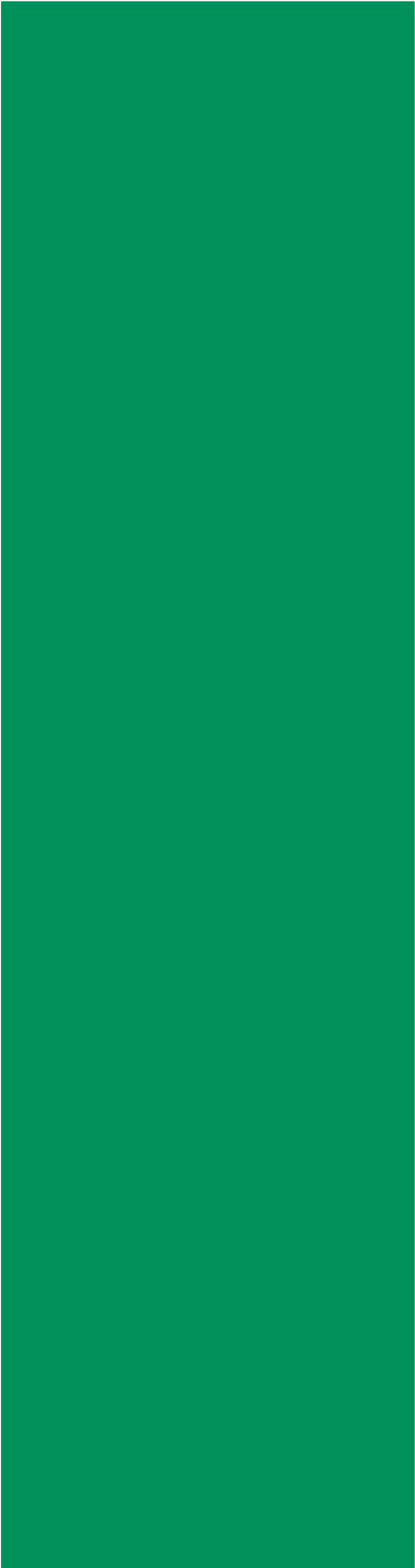




MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Rapport annuel au 31 Mars 2026

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement	4
Certification	25

Comptes annuels

Bilan actif.....	30
Bilan passif.....	32
Compte de résultat.....	33

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement.....	35
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices	36
Règles et méthodes comptables	38
Evolution des capitaux propres	41
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice.....	42
Ventilation de l'actif net par nature de parts	43
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	44
Exposition sur le marché des obligations convertibles.....	45
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux	46
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle.....	47
Exposition directe sur le marché des devises	48
Exposition directe aux marchés de crédit.....	49
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie.....	50
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion.....	51
Créances et dettes : ventilation par nature.....	52
Frais de gestion, autres frais et charges	53
Engagements reçus et donnés.....	54
Autres informations	55
Détermination et ventilation des sommes distribuables	56
Inventaire.....	60

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Inventaire des opérations à terme de devises.....	61
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part).....	62
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	64
Synthèse de l'inventaire	65

RAPPORT DE GESTION

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

EVOLUTION DES MARCHÉS

Entre Avril 2025 et Mars 2026

Bourses

La période sous revue a commencé par de brutales variations des marchés financiers en réaction aux annonces faites par Donald Trump le 2 avril de droits de douane « réciproques » sur l'ensemble des marchandises importées aux Etats-Unis à des taux bien supérieurs aux hypothèses envisagées. Les actions mondiales ont alors plongé, perdant plus de 10 % entre fin mars et le 8 avril alors que la volatilité implicite atteignait ses plus hauts depuis la tempête financière déclenchée par le grand confinement de 2020. Le 9, l'annonce d'un délai de 90 jours pour l'application des droits de douane a mis fin à cette phase de nervosité extrême. Ensuite, face aux avancées des négociations (notamment une trêve commerciale avec la Chine), le soulagement a prévalu. Même si les rebondissements n'ont pas manqué et si la situation est restée instable, les investisseurs ont choisi de privilégier les nouvelles signalant le reflux des tensions commerciales. La progression des actions s'est poursuivie (parfois de façon chaotique), alimentée par les bons résultats des entreprises, des indicateurs économiques qui ont fini par refléter la résistance de l'économie mondiale au virage protectionniste et les perspectives de baisses supplémentaires des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine. **Les actions mondiales** (indice MSCI AC World en dollars) ont terminé le 2^e trimestre 2025 en hausse de 11 % et le 3^e de 7,3 %. Leur hausse de 3,0 % au 4^e trimestre reflète imparfaitement la fébrilité des investisseurs fin 2025 qui a envoyé l'once d'or (+64,6 % en 2025) au-dessus de 4 500 dollars en décembre. Toutefois, chaque épisode de repli des actions a été suivi de leur remontée rapide à de nouveaux sommets lorsque les investisseurs ont trouvé des raisons de se rassurer, sur le front commercial comme sur d'autres sujets déstabilisateurs (banques régionales américaines ; déceptions sur des valeurs technologiques en novembre). Les valorisations ont suscité des interrogations mais la réalité économique des investissements liés à l'IA a semblé suffisamment solide pour éloigner les craintes d'une « bulle ». Alors qu'il planait sur les marchés financiers depuis le début de 2026, le risque géopolitique a fini par se matérialiser avec les frappes aériennes américaines et israéliennes sur l'Iran le 28 février et les ripostes iraniennes sur les pays du Golfe. En mars, les indices actions ont réagi aux variations des cours du pétrole qui se sont faites au gré des nouvelles concernant le détroit d'Ormuz. La durée pendant laquelle il sera impossible d'acheminer le pétrole et le gaz naturel par le détroit fera la différence entre un épisode de tensions ponctuelles sur les prix du pétrole (comme lors de la « guerre des douze jours » en juin) et une hausse durable du coût de l'énergie à un niveau très élevé susceptible de déstabiliser l'économie mondiale. Le cours du baril de Brent a terminé mars à 118,4 dollars (+58,3 % en douze mois). Les conséquences économiques possibles de ces tensions sur les prix de l'énergie ont entraîné une baisse trimestrielle de 7,4 % des actions mondiales.

En douze mois, l'indice MSCI AC World en dollars a progressé de 18,4 % et les **marchés émergents** de 26,9 % (indice MSCI Emerging Markets en dollars). La surperformance des actions émergentes s'est dessinée à partir de l'été 2025 et s'est renforcée début 2026. Fin février 2026, leur hausse par rapport au début de la période ressortait à 46,2 % contre 27,8 % pour les actions mondiales. L'indice MSCI AC Asia ex Japan a progressé de +26,1 % en douze mois, le parcours exceptionnel en bourse de la Corée du Sud et de Taiwan, deux places portées par le secteur des semiconducteurs, a largement compensé le recul de l'Inde et la faible performance de la Chine. Aux **Etats-Unis**, l'indice S&P 500 a gagné 16,3 %, l'indice du Nasdaq composite 24,8 % et l'indice des « Magnificent 7 » 30,4 %, ce qui traduit un intérêt pour le thème de l'intelligence artificielle malgré les interrogations qui ont marqué les derniers mois et expliquent notamment la contreperformance du sous-secteur des logiciels qui a reculé en douze mois, aux Etats-Unis comme au niveau mondial. Certaines informations ont amené les investisseurs à désigner les logiciels comme les « perdants » de l'IA. **L'indice EuroStoxx 50** a terminé en hausse de 6,2 % et le MSCI EMU de 9,6 % avec d'importantes disparités entre les grands marchés. Les actions **japonaises** ont été soutenues par la perspective d'une relance budgétaire énergétique après la nomination de la nouvelle première ministre en octobre. Le Nikkei 225 a gagné 43,4 % en douze mois. Les performances sont celles des indices en devises locales, dividendes non réinvestis.

POLITIQUE MONÉTAIRE

Malgré les pressions politiques sur son président, Jerome Powell dont le mandat s'achève en mai 2026, la **Réserve fédérale américaine** (Fed) a laissé sa politique monétaire inchangée jusqu'en septembre 2025 (après 100pb de baisse en 2024). Au printemps 2025, son message tenait en quelques mots : des baisses de taux supplémentaires ne sont pas exclues mais, face aux nombreuses incertitudes sur les conséquences de la politique protectionniste américaine, il est préférable de patienter jusqu'à avoir une vision plus claire de la situation conjoncturelle. Le ton a changé au cours de l'été. Le 22 août à Jackson Hole, Jerome Powell a estimé que les risques baissiers sur l'emploi avaient augmenté. Le 17 septembre la Fed a abaissé l'objectif des fonds fédéraux de 25pb puis a procédé à deux autres baisses de 25pb, ramenant **le taux objectif des fonds fédéraux dans l'intervalle 3,50 % - 3,75 %** le 10 décembre. Depuis juillet, aucune décision n'a été prise à l'unanimité, ce qui traduit une division rarement observée à un tel niveau au sein du FOMC. Après ces trois baisses consécutives, les taux directeurs n'ont pas été modifiés au 1^{er} trimestre 2026. La question de la santé du marché du travail s'est imposée aux membres du FOMC sans être véritablement résolue, les données publiées continuant à refléter peu d'embauches et peu de licenciements, soit un équilibre étrange qui se traduit par un taux de chômage relativement stable autour de 4,2 %. Par ailleurs, la période de six semaines à partir d'octobre 2025 au cours de laquelle les services fédéraux n'ont pas fonctionné (le « shutdown ») a rendu l'analyse conjoncturelle plus compliquée. L'absence d'indicateurs économiques de premier plan a ajouté aux difficultés pour appréhender la situation. En mars, le communiqué du FOMC est apparu moins optimiste sur l'emploi. Après la révision annuelle, le rythme mensuel des créations d'emploi dans le secteur privé s'est révélé modeste en 2025 (25 000 contre 85 000 en 2024). En janvier et février 2026 les créations nettes d'emploi ont été très volatiles, venant brouiller un peu plus le message. Le comité reste très divisé : deux membres ont voté pour une baisse immédiate des taux directeurs en janvier et un en mars. La situation géopolitique a été évoquée dans le communiqué de mars. Les prévisions de croissance et d'inflation, toutes deux revues à la hausse par rapport aux chiffres publiés en décembre, semblent correspondre à un choc pétrolier d'une durée limitée. Jerome Powell estime que la Fed peut se permettre d'attendre et d'observer les conséquences de la situation dans le Golfe tout en soulignant l'importance de surveiller les anticipations inflationnistes. Les anticipations des marchés à terme se sont, elles, brutalement ajustées : les deux à trois baisses supplémentaires qui étaient reflétées en janvier et février ont disparu avec la hausse des cours du pétrole.

Au cours de la période sous revue, dans un contexte de ralentissement de l'inflation, la **Banque centrale européenne** (BCE) a baissé à deux reprises ses trois taux directeurs de 25pb (après avoir assoupli sa politique monétaire de 100pb en 2024 et de 50pb au 1^{er} trimestre 2025). **Le taux de dépôt a ainsi été abaissé à 2,00 % en juin 2025 et maintenu à ce niveau par la suite.** Le ton est devenu moins accommodant à l'été 2025. La BCE a alors choisi de mettre l'accent sur la résistance de l'économie de la zone euro et, en décembre, a relevé ses prévisions d'inflation sous-jacente à 2,2 % en 2026, 1,9 % en 2027 et 2,0 % en 2028. Ces projections éloignent le risque d'un passage durable et marqué de l'inflation sous 2 % qui inquiétait certains gouverneurs et aurait justifié de poursuivre l'assouplissement monétaire. De plus, le scénario de la BCE sur l'activité est apparu optimiste avec une croissance du PIB revue à la hausse sur toute la période de projection. Bien évidemment, le communiqué de presse de la réunion du 19 mars a insisté sur les incertitudes liées au conflit au Moyen-Orient qui créent « des risques à la hausse pour l'inflation et des risques à la baisse pour la croissance économique ». Il apparaît toutefois que la BCE est davantage préoccupée par l'inflation que par la croissance à moyen terme. Selon ses projections économiques, l'inflation passerait au-dessus de 3 % courant 2026. Elle s'est établie à 2,6 % en glissement annuel en mars (après 1,9 % en février), au plus haut depuis janvier 2025, sous l'effet de la brutale accélération du coût de l'énergie. Le Conseil des Gouverneurs de la BCE considère que face au choc pétrolier lié au blocage du détroit d'Ormuz, il est indispensable d'assurer l'ancrage des anticipations inflationnistes et, pour ce faire, de remonter les taux directeurs. Plusieurs déclarations officielles ont mentionné la nécessité d'être « très vigilant » sur l'inflation. Les marchés à terme se sont rapidement ajustés jusqu'à faire ressortir trois hausses de 25pb d'ici fin 2026 (alors que, fin février, la possibilité d'une baisse supplémentaire n'était pas écartée). La croissance du PIB a été plus solide qu'attendu fin 2025 (+0,3 % au 3^e trimestre et +0,2 % au 4^e) mais, alors que les enquêtes d'activité confirmaient une reprise cyclique, leurs résultats se sont dégradés en mars sous l'effet des tensions géopolitiques. L'indice PMI (Purchasing Manager Index) composite s'est inscrit à 50,5 en mars (estimation préliminaire), au plus bas depuis 10 mois. Il avait atteint 52,8 en novembre, au plus haut depuis mai 2023.

TAUX LONGS

Dans la foulée des annonces de Donald Trump sur les droits de douane réciproques le 2 avril, le mouvement *risk-off* a envoyé le **rendement du T-note à 10 ans** (4,21 % fin mars) sous 4,00 % en clôture le 4 avril, au plus bas en six mois. Comme les autres classes d'actifs, les obligations gouvernementales ont été très sensibles aux nouvelles sur le front commercial. Entre le 4 et le 11 avril, les taux longs américains se sont tendus de 50pb sur fond de baisse du dollar. La décision de Donald Trump de suspendre pendant 90 jours l'application des droits de douane réciproques sept jours après les avoir présentés a permis le retour d'un calme relatif, toujours troublé néanmoins par des considérations sur la soutenabilité de la dette américaine. Le rendement du T-note à 10 ans est ainsi remonté vers 4,60 % en mai (plus haut de la période sous revue) avant de s'inscrire sur une tendance baissière heurtée sur fond d'ajustement des anticipations de baisse des taux directeurs et des discussions autour de la loi de finances 'One Big Beautiful Bill Act'. Les craintes de voir les investisseurs se détourner du marché des titres du Trésor américain se sont toutefois rapidement dissipées. Le rendement du T-note à 10 ans s'est détendu pendant une grande partie du 3^e trimestre 2025, essentiellement en raison des déceptions sur les créations d'emploi en juillet et août. Il s'est ponctuellement inscrit à 3,95 % en octobre avant d'évoluer sans tendance autour de 4,10 % jusqu'à fin 2025 dans le contexte du *shutdown* (gel des activités des services fédéraux non essentiels du 1^{er} octobre au 12 novembre) qui a empêché ou retardé la publication de nombreux indicateurs économiques de premier plan. Les variations des taux au 1^{er} trimestre 2026 sont restées heurtées : les taux ont d'abord baissé sur fond d'anticipation d'assouplissement de la politique monétaire de la Fed avant une rupture en mars. **Une tension importante et généralisée sur les rendements obligataires s'est mise en place au lendemain du déclenchement des hostilités en Iran.** L'envolée des cours du pétrole a entraîné le retour des craintes inflationnistes et l'ajustement brutal des anticipations sur la politique monétaire des principales banques centrales. Dans ce contexte, le rendement du T-note à 10 ans a terminé la période sous revue à 4,32 %, soit une tension de 11pb en douze mois et le taux à 2 ans affiche une détente de 9pb à 3,79 %.

Les **marchés obligataires de la zone euro** n'ont pas échappé au début du 2^e trimestre 2025 à la fébrilité qui a saisi toutes les classes d'actifs après les annonces de Donald Trump sur les droits de douane réciproques le 2 avril. Le rendement du **Bund allemand à 10 ans**, qui avait terminé mars à 2,74 % (après avoir atteint 2,90 % dans le courant du mois à l'occasion de la présentation du « bazooka fiscal »), est brusquement repassé sous 2,50 % en avril (inquiétudes sur la croissance ; fuite vers la sécurité face aux turbulences sur les actions). Il a ensuite évolué sans grande direction entre 2,50 % et 2,80 % avant de s'inscrire, à partir d'octobre, sur une tendance haussière pratiquement ininterrompue qui l'a amené à 2,90 % en décembre. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution. Les indicateurs économiques ont révélé une croissance supérieure aux attentes dans la zone euro et les anticipations d'une poursuite de l'assouplissement monétaire (en pause depuis la baisse du 5 juin) ont peu à peu reflué. La dernière réunion de l'année du Conseil des Gouverneurs en décembre a laissé l'impression que le cycle d'assouplissement était achevé. Début 2026, les taux de la zone euro ont recommencé à se détendre, d'abord en raison de l'absence de perturbations que certains investisseurs avaient envisagées comme une conséquence de la réforme du système de retraite aux Pays-Bas, puis dans la foulée des taux longs américains. Comme partout, la tendance s'est brutalement inversée en mars avec le déclenchement des hostilités entre les Etats-Unis et l'Iran. Les commentaires de la Banque centrale européenne (BCE) ont alors mis en avant les pressions haussières sur les prix liées à l'envolée des cours du pétrole et le risque de désancrage des anticipations inflationnistes. Ces propos ont alimenté les anticipations de hausse des taux directeurs. Dans ce contexte, **le rendement du Bund à 10 ans s'est rapproché de 3,10 % le 27 mars, au plus haut depuis mai 2011. Il termine à 3,00 %, une tension de 27pb en douze mois.** La partie courte de la courbe a sous-performé du fait de l'ajustement brutal des attentes sur la politique monétaire de la BCE en mars. Le taux à 2 ans s'est tendu de 57pb à 2,62 %, au plus haut depuis juillet 2024. A l'exception du marché des OAT françaises, affecté à l'automne 2025 par des discussions budgétaires laborieuses dans une Assemblée Nationale divisée, les autres principaux marchés de la zone euro ont surperformé en raison de la recherche de rendements plus élevés lors des phases de détente des taux. Malgré la remontée significative des taux en mars, les tensions annuelles ressortent comme suit : +27pb sur le taux français à 3,72 %, +13pb pour le taux espagnol à 3,51 % et +4pb sur le taux italien à 10 ans à 3,91 %.

DEVISES

Les réactions aux annonces des droits de douane du 2 avril ont été spectaculaires sur le marché des changes. En avril, l'indice **du dollar DXY** (calculé face à un panier regroupant l'euro, le yen, la livre sterling, le dollar canadien, la couronne suédoise et le franc suisse) a perdu 5,7 % en trois semaines, de nombreux investisseurs considérant que la dépréciation du dollar faisait partie de la stratégie de Donald Trump. Jusqu'à la fin de 2025, les variations ont été de moindre amplitude. Les différents accords ont convaincu les observateurs que le risque d'une guerre commerciale s'éloignait et que la défiance pour le dollar était, de ce fait, moins justifiée.

Les anticipations sur la politique monétaire sont alors redevenues le principal facteur explicatif de l'évolution de la devise américaine. Après avoir perdu 7,0 % au 2^e trimestre 2025, l'indice DXY a enregistré des hausses modestes aux 3^e et 4^e trimestres (+0,9 % puis +0,6 %). Début 2026, les tensions autour de la question du Groenland ont marqué le retour des annonces imprévisibles sur le front commercial qui ont incité les investisseurs à se désengager des actifs en dollars. L'indice DXY est tombé à son plus bas depuis février 2022 lorsque Donald Trump a déclaré qu'il trouvait la baisse du dollar « formidable ». Le dollar a brutalement retrouvé son statut de devise refuge à l'occasion du déclenchement des hostilités dans le Golfe, progressant de 1,7 % au 1^{er} trimestre. **En douze mois, le dollar a perdu 4,1 %.**

L'euro a été dopé au printemps par la perspective de dépenses budgétaires massives après les annonces du nouveau chancelier allemand et les programmes européens pour assurer la souveraineté en matière de défense. La **parité EUR/USD** (1,0816 fin mars 2025) s'est dirigée vers 1,18 avant de baisser brusquement fin juillet à l'occasion de l'accord commercial entre les Etats-Unis et l'Union européenne jugé, dans un premier temps, déséquilibré. Par la suite, la parité a évolué sans direction autour de 1,16 au gré des anticipations de politique monétaire de part et d'autre de l'Atlantique. Fin janvier, la parité EUR/USD a retrouvé des seuils qui n'avaient plus été vus depuis mi-2021 (au-dessus de 1,20). La « normalisation » de la situation diplomatique autour du Groenland a permis son retour vers 1,18. En mars, l'euro s'est mis à baisser face au dollar, passant ponctuellement sous 1,15 malgré les anticipations de remontée des taux directeurs de la BCE. Les investisseurs se sont inquiétés de la capacité de la croissance de la zone euro à résister aux prix plus élevés de l'énergie. **La parité EUR/USD a terminé à 1,1553 (+6,8 % en douze mois).**

Face aux turbulences qui ont secoué les marchés financiers au printemps, le yen a profité de son caractère de devise refuge et de la baisse du dollar. La **parité USD/JPY** (149,96 fin mars 2025) est ponctuellement passée sous 140 le 22 avril, au plus bas depuis mi-septembre 2024. Le retour à un certain calme sur le front commercial et le reflux des anticipations de remontée des taux directeurs de la Banque du Japon (BoJ) ont ensuite affaibli le yen dont la baisse a été accentuée par les tensions sino-japonaises et par la remontée des rendements obligataires japonais. Le 19 décembre, la BoJ a porté son taux directeur à 0,75 % (plus haut depuis 1995), ce qui n'a pas empêché la parité de se rapprocher à plusieurs reprises de 160 en 2026, déclenchant à chaque fois des commentaires officiels contre les mouvements spéculatifs sur le yen. Certains comportements ont laissé imaginer que des interventions sur le marché des changes étaient en préparation, ce qui a renvoyé la parité USD/JPY vers 152 fin janvier. En mars, la rapidité du retour des investisseurs vers le dollar a entretenu la fébrilité en renvoyant la parité vers 160. La BoJ a indiqué que les fluctuations du yen ont désormais un « impact plus important sur l'évolution des prix » et sur les anticipations d'inflation. La parité USD/JPY a terminé à 158,72, soit une **baisse de 5,5 % du yen face au dollar en douze mois.**

Politique de gestion :

Nous avons maintenu une structure de portefeuille conforme à l'orientation de gestion et à l'allocation d'actif définie par le conseil de surveillance : les capitaux sont durablement investis dans l'OPCVM suivant : Bnp Paribas Actions PME ETI ISR .
Nous ajustons le nombre de titres en fonction des flux d'entrées ou de sorties de capitaux.

PERSPECTIVES

Après un mois de conflit au Moyen-Orient et alors que les déclarations des belligérants continuent à entretenir la confusion, les investisseurs semblent continuer à privilégier l'hypothèse d'une désescalade graduelle tout en ayant conscience que ce scénario est fragile. Selon nous, les risques géopolitiques actuels justifient une réduction tactique et temporaire du risque. Nous avons ramené notre exposition sur les actions à la neutralité, ce qui nous a permis d'augmenter la poche de liquidités, renforçant ainsi la résistance des portefeuilles tout en préservant une flexibilité maximale. Les réactions des marchés financiers au cours des dernières semaines se sont faites essentiellement au gré des variations des cours du pétrole, elles-mêmes liées au flux incessant de nouvelles et de déclarations contradictoires sur la situation géopolitique. La durée du conflit demeure l'élément crucial pour les décisions tactiques d'allocation alors que peu d'actifs ont résisté au choc géopolitique et que les signaux techniques, à fin mars, ne sont pas encore tout à fait concluants. Toutefois, les baisses importantes subies par certains indices ou secteurs devraient offrir des opportunités de repositionnement dans la mesure où les perspectives de croissance bénéficiaires des entreprises paraissent solides. Si la désescalade se matérialise dans les prochaines semaines, la prise en compte des fondamentaux microéconomiques devraient permettre aux actions de résister à un environnement macroéconomique et de politique monétaire qui devrait être moins porteur qu'en début d'année. Dans ce contexte compliqué, nous restons convaincus de la pertinence d'une exposition aux métaux précieux et aux métaux stratégiques compte tenu des facteurs de soutien à long terme.

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Performance

La performance annuelle s'élève à 16.67 % pour la part Classic et 16.67 % pour la part RE.
Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

Effet de levier

Montant total du levier au	31/03/2026
	montant total du levier
méthode brute	99,82%
méthode de l'engagement	100,00%
Concernant la méthode de l'engagement, le montant total du levier affiche la moyenne trimestrielle de l'engagement calculé quotidiennement Concernant la méthode brute, le montant total du levier est calculé le 1er jour suivant la fin de mois	

Tableaux des frais totaux fonds maître/fonds nourricier

Détail frais totaux (frais directs et indirects)				
			% frais directs	% frais indirects
	MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR	MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR [Classic, C]	0,90%	0,95%
	MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR	MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR [RE, C]	0,90%	0,95%
	BNP Paribas Actions PME ETI ISR	BNP Paribas Actions PME ETI ISR [X, C]	0,07%	0,00%
Le rapport annuel du fonds maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.				
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09				

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC.

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0013254364	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 49C	Achat	2 297 913,88
FR0013254364	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 49C	Achat	1 735 271,92
FR0013254364	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 49C	Achat	1 636 154,07
FR0013254364	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 49C	Achat	843 264,43
FR0013254364	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 49C	Achat	811 740,70
ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0013254364	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 49C	Vente	7 136 440,31
FR0013254364	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 49C	Vente	2 514 357,42
FR0013254364	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 49C	Vente	2 138 448,91
FR0013254364	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 49C	Vente	1 808 550,92
FR0013254364	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 49C	Vente	1 566 861,45

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500BQZCD7CUUMPR59

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ Oui

☒ ☐ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 50.5% d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, toutes les données réelles du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), au travers de l'investissement dans son fonds maître BNP Paribas Actions PME ETI ISR.

L'ensemble des descriptions, indicateurs, allocations d'actifs, éléments contraignants de la stratégie d'allocation associés au produit financier correspondent à ceux du fonds maître

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

L'ensemble des descriptions, indicateurs, allocations d'actifs, éléments contraignants de la stratégie d'allocation associés au produit financier correspondent à ceux du fonds maître.

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire, et en investissant dans des émetteurs justifiant de pratiques environnementales et sociales supérieures ou en voie d'amélioration, tout en mettant en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leurs secteurs d'activité.

Le produit financier vise à améliorer son profil ESG par rapport à son univers d'investissement.

La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, le niveau d'émission de CO2 et l'intensité énergétique
- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, le taux de rotation du personnel et le résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)
- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

Des critères d'exclusion sont appliqués à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribué sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- le pourcentage du portefeuille investi dans des fonds actifs internes qui se conforme à la Politique RBC : **100%**
- Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG : **96.1%**
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible : **58.2 vs 52.9 (Composition de l'univers d'investissement : 15% MSCI Europe Micro Cap (EUR) NR + 35% MSCI Europe Small Caps (EUR) NR + 15% CAC Mid and Small (EUR) PI + 30% Euronext PEA - PME 150 (EUR) PI + 5% Euronext 150 (EUR) PI)**

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **50.5%**
- Le pourcentage de produits financiers investis dans des actifs alignés avec la taxonomie européenne : **13.2%**

●...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	2025***	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG	97.0%	99.2%	97.0%	96.1%	Conforme à l'engagement du produit financier
La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible :	53.0 vs 52.7	54.2 vs 52.8	56.5 vs 55.4	58.2 VS 52.9	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	44.5%	46.6%	42.1%	50.5%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage de produits financiers investis dans des actifs alignés avec la taxonomie européenne	/	/	8.8%	13.2%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.

*** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie ;
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU) ;
3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5 °C ;

4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés.

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la [méthodologie interne](#).

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains

15. Intensité de GES

16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité SFDR: Sustainability-related disclosures - BNP Paribas



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31.03.2026

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
GREENERGY RENOVABLES SA	Services publics	5.16%	Espagne
SACYR SA	Industrie	3.96%	Espagne
MELIA HOTELS INTERNATIONAL SA	Biens de cons. durables et services	3.90%	Espagne
ASSYSTEM SA	Industrie	3.41%	France
BNPP SRI INVEST 3M I C	Liquidités	3.32%	France
ERG	Services publics	3.29%	Italie
ASM INTERNATIONAL NV	Technologie de l'information	3.23%	Pays-Bas
GAZTRANSPORT & TECHNIGAZ SA	Energie	3.13%	France
SPIE SA	Industrie	2.84%	France
ORION CLASS B	Santé	2.76%	Finlande
BPER BANCA	Finance	2.76%	Italie
AIXTRON	Technologie de l'information	2.71%	Allemagne
VETOQUINOL SA	Santé	2.69%	France
INTERCOS	Consommation courante	2.69%	Italie
ALMIRALL SA	Santé	2.66%	Espagne

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/03/2026.

Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction. Le produit financier étant nourricier du compartiment BNP Paribas Actions PME ETI ISR, les données indiquées ci-dessus sont celles dudit compartiment BNP Paribas Actions PME ETI ISR.

* Toutes différences de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résultent d'une différence d'arrondi.

** Toutes différences avec les portefeuilles des états financiers résultent de l'utilisation de bases de données différentes.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

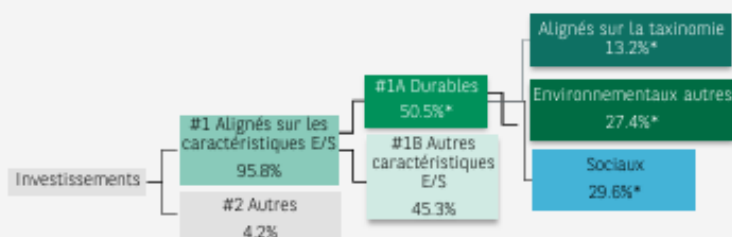
Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **95.8%**

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **50.5%**

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question : "Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?"

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs (Niveau 2)	% d'actifs
Services publics	8.44%
Semi-conducteurs & Équipements pour semi-	8.04%
Energie	7.30%
Services commerciaux et professionnels	7.19%
Logiciels & Services	6.37%
Banques	4.21%
Services aux consommateurs	3.90%
Produits pour la maison et produits perso	3.88%
Autres	3.32%
Biens d'équipement	23.24%
Transport	2.65%
Fonds d'investissement immobilier cotés (FIIIC)	2.42%
Matériel et équipements technologiques	2.09%
Pharmaceutiques Biotechnologie & Sciences de la vie	11.97%
Services financiers	1.95%
Équipements et services de santé	1.26%
Médias & Divertissement	1.04%
Consommation & Vêtements	0.77%
Liquidités	-0.03%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/03/2026. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction. Le produit financier étant nourricier du compartiment BNP Paribas Actions PME ETI ISR, les données indiquées ci-dessus sont celles dudit compartiment BNP Paribas Actions PME ETI ISR.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD>

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☒ Oui:

Non:

☐ Gaz fossile

☒ Energie nucléaire

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

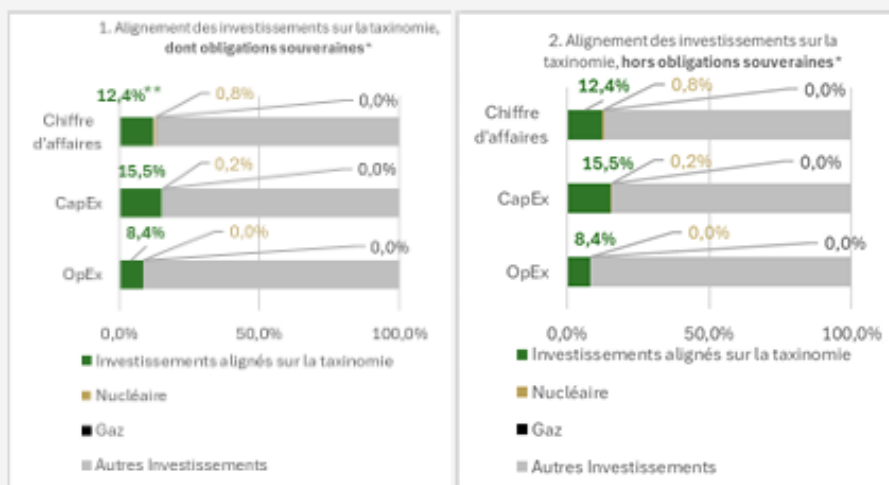
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

** Alignement taxinomie réelle

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'Affaires	Capex	Opex
2022*	6.2%	/	/
2023**	7.1%	/	/
2024***	8.8%	12.9%	6.9%
2025***	13.2%	15.7%	8.4%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre.

*** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne trimestrielle pondérée, sur base de l'actif sous gestion

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée en 2022 et 2023 compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion à ces dates-là.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie est de **27.4%**.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxinomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxinomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **29.6%** du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ou
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement. De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la société de gestion : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/documentation-sustainability/>

- Le produit financier exclut les entreprises contrevenant aux normes internationales, exposées au tabac et aux armes controversées, ainsi que les entreprises actives dans des secteurs pouvant impacter négativement le climat conformément à l'article 12.1 (a-g) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission. Les détails sur l'application des exclusions, suivant la classe d'actifs sont disponibles sur notre site web (<https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45a-bb7a-44f6-8e48-990be2616498/>) - section "Exclusions PAB pour les Lignes Directrices de l'ESMA"
- Le produit financier doit se conformer dans le cadre de ses investissements à la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus, accessible via le lien suivant : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45a-bb7a-44f6-8e48-990be2616498/>
- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90 % des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 25% des titres ayant le score ESG le plus faible.
- L'empreinte carbone des sociétés en portefeuille est inférieure à celle de son univers d'investissement extra-financier (indicateur d'incidences négatives sur la durabilité n° 2)
- Le ratio de mixité moyen au sein des organes de gouvernance des sociétés en portefeuille est supérieur à celui de son univers d'investissement extra-financier (indicateur d'incidences négatives sur la durabilité n° 13)
- Le produit financier doit investir au moins 20% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus «Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?» et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion.

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : Sustainability - BNPP AM France investisseur privé

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

* * *

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2025, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion) ¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM Europe ²	1 299	175 351	56 965

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 990k EUR et 357k EUR.
- 252 collaborateurs de la succursale belge, dont 9 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 26 250k EUR et 4 433k EUR.
- 26 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 208k EUR et 2 288k EUR.
- 51 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 670k EUR et 1 877k EUR.
- 61 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 11 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 10 590k EUR et 2 888k EUR.

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V) :

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM Europe :	203	48 545
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	167	34 562

Autres informations :

- **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :**

	Nombre de fonds (31.12.2025)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2025
OPCVM	187	101
Fonds d'Investissement Alternatifs	304	63

- En 2025, 44,62k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2025.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2024, a été réalisé entre Avril et Mai 2025. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'à ses répercussions en termes de pénurie d'énergie et d'approvisionnement alimentaire en Europe. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *



MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 mars 2026)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2026**

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR
FONDS D'EPARGNE SALARIALE NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
1, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale nourricier MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Laure Cabessa

2026.07.01 15:56:19 +02:00

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	64,890,353.51	51,078,744.36
OPCVM	64,890,353.51	51,078,744.36
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	64,890,353.51	51,078,744.36
Créances et comptes d'ajustement actifs	-	6,529.48
Comptes financiers	130,994.97	55,936.69

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II ^(*)	130,994.97	62,466.17
TOTAL ACTIF I+II	65,021,348.48	51,141,210.53

^(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Capitaux propres :	-	-
Capital	55,685,836.80	55,282,209.27
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	9,282,836.82	-4,181,032.18
Capitaux propres I :	64,968,673.62	51,101,177.09
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	64,968,673.62	51,101,177.09
Passifs éligibles :	-	-
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs :	-	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	52,674.86	40,033.44
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	52,674.86	40,033.44
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	65,021,348.48	51,141,210.53

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Revenus financiers nets	-	-
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	426.59	97.59
Sous-total Produits sur opérations financières	426.59	97.59
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-1,046.25	-708.83
Sous-total charges sur opérations financières	-1,046.25	-708.83
Total Revenus financiers nets (A)	-619.66	-611.24
Autres produits :	-	-
Frais pris en charge par l'entreprise	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	-	-
Frais de gestion de la société de gestion	-582,840.71	-400,221.26
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-582,840.71	-400,221.26

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	-583,460.37	-400,832.50
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	15,994.35	-79,929.87
Sous-total Revenus nets I = C + D	-567,466.02	-480,762.37
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-	-
Plus et moins-values réalisées	1,596,336.40	-14,264.01
Frais de transactions externes et frais de cession	-	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	1,596,336.40	-14,264.01
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-27,908.04	740.70
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	1,568,428.36	-13,523.31
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	8,242,071.37	-3,380,293.44
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	8,242,071.37	-3,380,293.44
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	39,803.11	-306,453.06
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	8,281,874.48	-3,686,746.50
Acomptes :	-	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	9,282,836.82	-4,181,032.18

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif d'offrir, sur la durée minimale de placement recommandée de cinq ans, une performance nette de frais liée aux marchés d'actions des petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI), et toutes petites entreprises (TPE) des pays de la zone Euro et accessoirement hors zone Euro, tout en intégrant des critères d'investissement socialement responsable (ISR), de bonne gouvernance et de développement durable tels que définis ci-dessous.

Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître. Cette information est disponible dans le Document d'Informations Clés du fonds maître.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	2.8093	2.3849	2.3988	2.2153	2.5846
Actif net (en k EUR)	1,332.06	7,107.80	13,793.11	24,719.48	40,923.54
Nombre de titres					
Parts C	474,160.0689	2,980,303.0872	5,749,846.8259	11,158,237.9944	15,833,334.2212

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.16	-	-	-	0.06
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.01	-0.02	-0.02	-0.02	-0.02

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	2.8280	2.4009	2.4149	2.2302	2.6020
Actif net (en k EUR)	17,654.44	19,611.76	25,163.26	26,381.70	24,045.13
Nombre de titres					
Parts C	6,242,626.5100	8,168,431.8594	10,419,659.0291	11,828,930.9413	9,240,745.2355

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.18	-	-	-	0.06
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.02	-0.02	-0.02	-	-0.02

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

CARACTERISTIQUES PARTS	CODE ISIN	DEVISE DE LIBELLE	FRACTIONNEMENT DES PARTS	VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE	Admise en EUROCLEAR
Catégorie de part « Classique »	FR001400R8D1	Euro	Dix-Millième	1,52 euros	Oui
Catégorie de part « RP »	FR0014014PU1	Euro	Dix-Millième	10 euros	Oui
Catégorie de Part « RE »	FR0014000Q85	Euro	Dix-Millième	2,7393 euros	Oui

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique les Parts RP non encore démarrées.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

La société de gestion a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing pour le FCP maître « BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR ».

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats de parts significatifs, aux porteurs du FCP à l'origine de ces souscriptions ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du FCP (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du FCP).

La valeur liquidative du FCP est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les porteurs présents dans le FCP de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le swing pricing vise à réduire pour les porteurs détenant des parts du FCP les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le FCP.

La société de gestion calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories de parts du FCP, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la société de gestion (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de swing pricing qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de swing pricing). Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

En cas de mise en œuvre du mécanisme de valeur liquidative ajustée ou « swing pricing » par le FCP maître « BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR », la valeur liquidative des porteurs de parts du FCPE nourricier « MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR » pourrait en être affectée à la hausse comme à la baisse.

Frais de fonctionnement et de gestion

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1 et 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part « Classique », Part « RE » : Ces frais de fonctionnement et de gestion recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du commissaire aux comptes, etc. Les frais de fonctionnement et de gestion s'élèvent à 0,90% l'an (TTC) maximum de l'actif net. Part « RP » : 1,10% l'an (TTC)	FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net des OPCVM/FIA sous-jacents	Commission de gestion indirecte : 0,10% l'an (TTC) maximum. Cette commission s'entend hors frais liés aux commissions de mouvement et de surperformance, et frais liés aux investissements dans des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement propre au FCP maître figurant dans le	FCPE

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

			prospectus du fonds maître, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe – 1 boulevard Haussmann, 75 009 PARIS. Commission de souscription indirecte : 3,00%, néanmoins il est précisé que le FCPE en est exonéré. Commission de rachat indirecte : Néant.	
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	-
5	Commissions de surperformance	Actif net	Néant	-

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique les frais des Parts RP non encore démarrées.

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Part Classique : Capitalisation

Part RE : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Part Classique : Capitalisation

Part RE : Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	51,101,177.09	38,956,374.89
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	27,230,997.74	38,436,893.37
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-22,618,448.61	-22,496,701.22
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-583,460.37	-400,832.50
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1,596,336.40	-14,264.01
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	8,242,071.37	-3,380,293.44
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	64,968,673.62	51,101,177.09

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/03/2026
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	7,476,607.2943
Nombre de titres rachetés	2,801,511.0675
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	3,395,820.9025
Nombre de titres rachetés	5,984,006.6083
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0014000Q85	RE	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	40,923,543.47	15,833,334.2212	2.5846
FR001400R8D1	Classique	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	24,045,130.15	9,240,745.2355	2.6020

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	-					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	130.99	-	-	-	130.99
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	130.99

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	130.99	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	130.99	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	Néant
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	-

Au 31 mars 2026, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0013254364	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 49C	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Equity	France	EUR	64,890,353.51
TOTAL						64,890,353.51

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/03/2026
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	
Ventilation par nature des dettes	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Frais et charges non encore payés	
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
Honoraires CLC à la charge du Fonds	
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	52,674.86
Frais de gestion de la garantie	
Frais d'assurance décès	
Frais de conseil	
Commissions d'entrées rétrocedées	
Versements en cours de répartition	
TOTAL DES DETTES	52,674.86

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	308,276.15	0.90
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	274,564.56	0.90
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/03/2026
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 31/03/2026
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	64,890,353.51
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-357,446.15	-237,132.46
Sommes distribuables au titre du revenu net	-357,446.15	-237,132.46
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-357,446.15	-237,132.46
Total	-357,446.15	-237,132.46
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	987,949.51	-6,213.27
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	987,949.51	-6,213.27
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	987,949.51	-6,213.27
Total	987,949.51	-6,213.27
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-210,019.87	-114,838.80
Sommes distribuables au titre du revenu net	-210,019.87	-114,838.80
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-210,019.87	-114,838.80
Total	-210,019.87	-114,838.80
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	580,478.85	-16,565.99
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	580,478.85	-16,565.99
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	580,478.85	-16,565.99
Total	580,478.85	-16,565.99
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				64,890,353.51	99.88
OPCVM				64,890,353.51	99.88
BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR 49C	494,176.784	131.31	EUR	64,890,353.51	99.88
Créances				-	-
Dettes				-52,674.86	-0.08
Autres comptes financiers				130,994.97	0.20
TOTAL ACTIF NET			EUR	64,968,673.62	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	64,890,353.51
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	130,994.97
Autres passifs (-)	52,674.86
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	64,968,673.62